Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20261008-2026_DELIB71-DE

MAIRIE
De
LA ROCHE-BERNARD
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 71/2026

SEANCE DU JEUDI 8 OCTOBRE 2026 à 19H00

Date de convocation :	2 octobre 2026	Conseillers en exercice :	14
Date d'affichage :	2 octobre 2026	Conseillers présents :	12
		Conseillers votants :	13

L'an deux mil vingt-six, le 8 octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Jérôme BOSSAY, Bertrand DOUCEY, Franck PAULAY, Mikaël LEROUX et Yves ANDRE et Mesdames Lilia GHERBI, Virginie BLEUNVEN COSTE, Julie COLLOMBAT, Hélène PERRAUD, Laura LEPAGE et Victoire DENIGOT

Étaient absents excusés : Madame Nathalie TACHET et Monsieur Bruno MERIEN (donne pouvoir à Mikaël LEROUX

Madame Victoire DENIGOT est désignée secrétaire de séance

Enfance-jeunesse : création d'un conseil municipal des jeunes

Madame Virginie BLEUNVEN-COSTE, Adjointe aux affaires sociales et à l'enfance-jeunesse expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1112-23,

Vu la volonté de la commune de favoriser la participation des jeunes à la vie locale et de développer l'apprentissage de la citoyenneté,

Considérant que la création d'un Conseil municipal de jeunes constitue un outil pédagogique et démocratique permettant aux jeunes de s'exprimer, de proposer des projets et de participer à la vie communale,

Considérant que cette instance consultative n'a pas de pouvoir décisionnel mais peut être force de proposition auprès des élus municipaux

- Création
  Il est créé, au sein de la commune, un Conseil municipal de jeunes (CMJ), instance consultative placée auprès du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.1112-23 du CGCT.

- Objectifs
  Le Conseil municipal de jeunes a pour objectifs de :

- Promouvoir la citoyenneté et la démocratie
- Découvrir le fonctionnement démocratique des institutions

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20261008-2026_DELIB71-DE

- Participer à la vie locale et à l'apprentissage de l'engagement individuel et Collectif

- Encourager les échanges entre les jeunes, leurs pairs, les élus locaux et les adultes citoyens

- Développer le lien social et intergénérationnel

- Initier le jeune à la prise de parole, au débat collectif et à la négociation

- Permettre à la municipalité de mettre en œuvre des projets cohérents liés à la jeunesse

- Composition
  Le Conseil municipal de jeunes est composé de jeunes résidant ou scolarisés dans la commune, scolarisés en classe de CM1, CM2, 6ème ou 5ème (au moment de l'élection) pour un effectif maximum de 10 membres.

  Les modalités de désignation ou d'élection des membres sont définies par une charte approuvée par le Conseil municipal.

- Durée du mandat
  Les membres du Conseil municipal de jeunes sont désignés pour une durée de deux ans.

- Fonctionnement
  Le fonctionnement du Conseil municipal de jeunes est fixé par une charte, précisant notamment :

  - les modalités de réunion,

  - les conditions d'accompagnement par les élus et/ou les services municipaux,

  - les règles de participation et d'expression des membres.

  Le Conseil municipal de jeunes se réunit à l'initiative du Maire ou de son représentant, ou à la demande de ses membres, dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

- Moyens
  La commune pourra mettre à disposition du Conseil municipal de jeunes les moyens matériels, humains et financiers nécessaires à l'exercice de ses missions, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

Vu l'exposé de Madame BLEUNVEN-COSTE ;

L'assemblée, à l'unanimité :

- **APPROUVE la création d'un conseil municipal des jeunes selon les modalités présentées ci-dessus**

- **VALIDE la charte de fonctionnement du conseil municipal des jeunes telle qu'annexée**

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,
Bruno LE BORGNE

MAIRIE DE LA ROCHE-BERNARD (Morbihan)